

REUNION AVEC LA SECRETAIRE D'ETAT DE LA SOLIDARITE ET DE LA SANTE

Une réunion téléphonique avec trois autres acteurs de la petite enfance a été organisée ce mercredi 20 mai 2020 à 9 heures. L'objet de cette réunion d'une heure était de faire remonter les observations post confinement.

Pour l'Ufnafaam, nous avons remonté la difficulté des maisons d'assistants maternels concernant les groupes de 10 enfants au maximum qui posent deux problématiques :

- Les éventuelles tensions avec les familles qui ne peuvent confier leurs enfants ;
- Les difficultés économiques qui en découlent.

Concernant les assistants maternels à domicile après des angoisses en amont de la sortie du confinement, l'intégration des gestes barrières commence à être bien maîtrisée et une nouvelle organisation se met en place, pour tous il y a cependant des surcoûts par rapport aux masques ainsi qu'aux produits.

Nous remontons également les difficultés des départements concernant les nouvelles assistants maternels qui ne peuvent se former lors de la formation obligatoire puisque les gestes de premiers secours ne peuvent être validés. Certains projets de MAM sont au point mort et nous souhaiterions que la gestion de l'agrément se fasse toujours à distance sans générer de temps supplémentaire.

L'aide à la réouverture liée aux surcoûts, il faut avoir une position sur le sujet.

L'activité partielle perdue pour les familles qui ne peuvent confier leurs enfants.

Le ministère a fortement demandé aux services de PMI d'accompagner les assistants maternels sur la question des masques, certains départements jouent le jeu et en ont distribué. Cependant, d'autres nous le savons ne le souhaitent pas.

Le ministère nous indique qu'il n'y a pas de visibilité pour la période de juin ou septembre car tout est en discussion notamment auprès du conseil scientifique. Cependant, il a été pensé à un groupe de 15 enfants peut être si la gestion de la pandémie reste endiguée.

La fédération des entreprises de crèches souhaite que les familles qui ne peuvent plus confier leurs enfants auprès d'un assistant maternel peuvent confier leurs enfants à la crèche avec une réorientation du CMG Paje en CMG Paje structure... Ceci pose question.

Le chômage partiel va perdurer pour les assistants maternels en risque sanitaire ou si à son domicile des personnes sont touchées par le virus

La ministre a rappelé le respect de la distance lorsqu'on le peut afin de rassurer les assistants maternels qui ont largement indiqué la difficulté de parvenir à une distance avec les jeunes enfants.

Pour l'Ufnafaam : Sandra Onyszko